

Formation

Apiculture bio : élevage de reine

mercredi 23 et jeudi 24 septembre 2015

Intervention de Philippe Gilles producteur de gelée royale en Normandie et formateur de l'ANERCEA

Contenu de formation

Présentation du développement de la reine et du mâle.
Les conditions de formation des lieux de rassemblement des mâles.

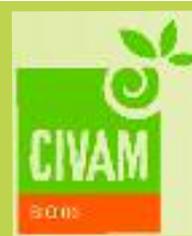
Créer son calendrier d'élevage.

Le greffage, les différents types de picking, réglage du picking chinois, matériel d'éclairage et poste de travail, préparation des cupules. Qu'elles sont les larves qu'il faut greffer ?
Étude point par point du transfère des larves.

Mise en pratique du greffage avec un picking chinois.
Recherche de la reine, élevage sans éleveuse au printemps
Création d'un starter, mise en relation du calendrier et des actions sur l'éleveuse orpheline.
Création d'une ruche orpheline d'élevage, création des ruchettes accueille des cellules de reine. Introduction des cellules de reine, contrôles des pontes des jeunes reines.

Infos pratiques

- Horaires : 1er jour 10h-18h
2eme jour : 9h-17h30
- Coût : gratuit pour les agriculteurs et les porteurs de projet (financements VIVEA.) : voir détail ci contre
- Repas tiré du sac : chacun amène son casse-croûte.
- Public : agriculteurs contributeurs VIVEA, cotisants solidaires bio et non-bio, porteurs de projet, personnes intéressées par l'apiculture biologique.
- Lieu : CREAT de La Gaude (route de la Baronne)



Inscription



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ @ _____

Tel : _____ date de naissance : ____/____/____

↓ Je m'inscris à la formation :

Apiculture bio : élevage de reine

- 2 journées : 300 € (260 € si adhérents Agribio 06). Joindre un chèque de € à l'ordre de Agribio Alpes-Maritimes avec mon bulletin d'inscription.
- Gratuit pour les agriculteurs (financements VIVEA)
Attention d'être à jour de vos contributions VIVEA au niveau de la MSA
- Pour les cotisants solidaires ou personnes nouvellement installées : joindre obligatoirement une attestation d'affiliation MSA
- Pour les porteurs de projet : joindre votre attestation en démarche d'installation (originale) délivrée par les Points Accueil Intallation.

Attention, pour tout statut non à jour, le montant de la formation vous sera réclamé.

A renvoyer à :

Agribio Alpes-Maritimes
MIN Fleurs 6 Box 58 06296 NICE CEDEX
Tel : 04 89 05 75 47 – 06 66 54 07 96

Courriel : agribio06-technique@bio-provence.org

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07143.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signature :

